



Conditions générales

Lacs de Zoug et d'Ägeri

1. Objet du contrat

Les présentes conditions générales régissent les relations juridiques entre la Schifffahrtsgesellschaft für den Zugersee AG (SGZ) et l'Ägerisee Schifffahrt AG (AeS) et leurs clients. Elles font partie intégrante de la réservation. La SGZ et l'AeS s'engagent à effectuer les trajets confirmés conformément aux conditions publiées et convenues. En cas d'annulation d'un bateau pour cause de force majeure ou de défaillance technique, le contrat est résilié sans indemnisation pour aucune des parties. La SGZ/AeS met tout en œuvre pour proposer une alternative au client.

2. Conclusion du contrat

La réservation par le client peut être effectuée par téléphone, en ligne, par écrit ou en personne. Le contrat est conclu lorsque le client effectue une réservation définitive.

3. Nombre de participants

Veuillez nous informer de tout écart important par rapport au nombre de personnes annoncé au plus tard 5 jours ouvrables avant l'événement. Le nombre définitif de personnes doit être communiqué 48 heures avant l'événement. Les invités supplémentaires seront facturés au même prix ou devront payer sur place à la caisse du bateau. Pour les offres de groupe à partir de 10 personnes, un choix de menu uniforme est obligatoire.

4. Prix

Tous les prix publiés s'entendent en francs suisses, TVA suisse en vigueur comprise. Les prix sont susceptibles d'être modifiés. Réductions pour les détenteurs d'un abonnement demi-tarif ou d'un abonnement général uniquement sur présentation du titre de transport. Non valable pour les trajets supplémentaires ou spéciaux.

5. Paiement

Le paiement est possible sur les bateaux avec les moyens de paiement courants (espèces, carte de crédit, Twint, RekaCard, Postcard, carte EC). Le client peut également être facturé du montant total. Pour les réservations en ligne, le paiement s'effectue par carte de crédit (prélèvement par nos fournisseurs de services Saferpay et Datatrans).

6. Acompte

La SGZ/AeS se réserve le droit de facturer un acompte sur le prix du billet pour les trajets réservés. Cet acompte sera déduit du prix du billet ou remboursé en cas d'annulation, après déduction des frais administratifs.

7. Annulation

En cas d'annulation d'une commande confirmée, les frais suivants seront facturés.



Voyages individuels :

Pas de frais d'annulation ni de modification de réservation

Voyages spéciaux pour personnes individuelles (trajets publics en dehors de l'horaire) :

Jusqu'à 2 jours avant l'événement	Gratuit
Après	100 % du montant total (navigation/restauration)

Groupes, courses régulières et courses spéciales (trajets publics hors horaire) :

Jusqu'à 30 jours avant l'événement	Gratuit
Jusqu'à 14 jours avant l'événement	300 CHF de frais de dossier
Jusqu'à 5 jours avant l'événement	50 % du montant total (croisière/restauration)
Après cela jusqu'au jour de l'événement	100 % du montant total (navigation/restauration)

Trajets supplémentaires Location de bateau/prestations de navigation :

Jusqu'à 60 jours avant l'événement	300 CHF de frais de dossier
Jusqu'à 30 jours avant l'événement	50 % du montant total
Après cela jusqu'au jour de l'événement	90 % du montant total

Trajets supplémentaires restauration (GASTRONAUTIC/GASTRO ÄGERISEE) :

Jusqu'à 60 jours avant l'événement	Coûts effectifs ou min. CHF 500
Jusqu'à 30 jours avant l'événement	Coûts effectifs ou min. 50 %
Après cela jusqu'au jour de l'événement	Coûts effectifs ou au moins 90 % du montant total

Des conditions d'annulation spéciales s'appliquent aux trajets avec des prestations de prestataires tiers. Celles-ci sont indiquées sur le billet ou la confirmation de commande.

8. Protection des données

Les données personnelles des participants sont enregistrées conformément à la loi suisse sur la protection des données. Dans la mesure où cela est nécessaire à la bonne exécution du contrat, les données personnelles sont transmises aux partenaires de la SGZ et de l'AeS. En s'inscrivant à un événement, le participant accepte d'être informé à l'avenir des offres, promotions, etc. S'il ne le souhaite pas, il peut se désabonner (reservation@zvb.ch ou 041 515 58 58).

9. Restauration

GASTRONAUTIC (SGZ) et GASTRO ÄGERISEE (AeS) sont les gérants de tous les bateaux de la SGZ et de l'AeS et veillent au bien-être culinaire des clients. Il n'est pas possible de faire appel à un autre restaurateur.

10. Annulation de l'événement

Dans des cas exceptionnels, la SGZ et l'AeS se réservent le droit de reporter les trajets (en dehors des horaires réguliers) pour lesquels il y a peu d'inscriptions ou de les effectuer avec un bateau à quai. Les clients seront informés des changements dès que possible.



11. Responsabilité

Si des dommages sont causés au bateau, au mobilier ou aux installations par des actes de négligence ou de malveillance de la part des clients, ceux-ci en sont responsables. En cas de salissures importantes, des frais de nettoyage supplémentaires seront facturés au client. Il est interdit d'allumer des feux d'artifice à l'intérieur du bateau ou d'y apposer des clous, des vis, du ruban adhésif, de la peinture sur les murs et les fenêtres. Si les bateaux sont décorés, cela doit être convenu au préalable avec la SGZ/AeS. Les instructions du capitaine doivent être respectées.

12. Dispositions finales

Le droit suisse s'applique exclusivement aux relations entre le client et la SGZ et l'AeS. Le for juridique est Zug.

Zoug, janvier 2026